



Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration Assemblée générale ordinaire du jeudi 4 juin 2026

Nom, prénom, adresse ⁽¹⁾

.....
.....
.....

Important : À remplir par l'actionnaire ⁽²⁾

N° d'actionnaire :

Nombre de voix / d'actions :

➤ Avant d'exercer votre choix entre les 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions au verso.

1. POUVOIR AU PRÉSIDENT ⁽³⁾

Je donne pouvoir au président et l'autorise à voter en mon nom à l'Assemblée générale ordinaire

Cocher la case ci-contre :

➤ Dater et signer en bas, **sans** remplir la partie 2 et 3.

2. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration à L'EXCEPTION de ceux que je signale en cochant la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou **Abstention**.

RÉSOLUTIONS ⁽⁴⁾

NON

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ABSTENTION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée générale ordinaire :

- Je donne pouvoir au Président ⁽³⁾ de voter en mon nom
 Je m'abstiens
 Je vote NON

□ 3. VOTE PAR PROCURATION

Je donne pouvoir à M. / Mme⁽³⁾
ou à défaut à M. / Mme⁽³⁾
de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 4 juin 2026 à partir de 14h30 au siège de la Société,
26 boulevard du Président Wilson à Strasbourg, et, en conséquence, d'assister à cette assemblée ainsi qu'à celles qui seraient réunies
sur nouvelle convocation, ou sur convocations successives, à l'effet de délibérer sur tout ou partie du même ordre du jour, si la première
ne pouvait délibérer valablement, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour ; accepter
toutes fonctions qui me seraient conférées, et généralement faire le nécessaire ; renoncer s'il y a lieu au présent mandat.

Utilisation du formulaire et instructions

(1) Il est rappelé que les formulaires dûment signés doivent indiquer les noms, prénoms et adresse de l'actionnaire ainsi que de son mandataire, s'il y a lieu. Pour les personnes morales, il conviendra d'indiquer les noms, prénoms et qualité du signataire.

(2) L'actionnaire signataire est prié de mentionner son numéro de compte actionnaire et le nombre d'actions qu'il possède, afin d'assurer sa parfaite identification.

(3) Seront seuls admis à voter par correspondance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Ce document peut être utilisé pour chaque résolution soit pour un vote par correspondance, soit pour un vote par procuration.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, par voie électronique à l'adresse actionnaires@es.fr, ou à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cedex 9. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale ordinaire, soit le **1^{er} juin 2026**.

Le formulaire de vote par correspondance adressé pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le mandataire peut être un autre actionnaire, le conjoint ou le partenaire pacsé de l'actionnaire, ou toute personne physique ou morale de son choix. Lorsque que l'actionnaire se fait représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien.

Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée au premier alinéa de l'article L. 22-10-39, rend publique sa politique de vote. Elle peut également rendre publiques ses intentions de vote sur les projets de résolution présentés à l'assemblée. Elle exerce alors, pour toute procuration reçue sans instructions de vote, un vote conforme aux intentions de vote ainsi rendues publiques.

Le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, à la demande du mandant et pour une durée qui ne saurait excéder trois ans, priver le mandataire du droit de participer en cette qualité à toute assemblée de la société concernée en cas de non-respect de l'obligation d'information ou des dispositions de l'article L. 22-10-42.

LES FORMULAIRES NE DONNANT AUCUN SENS DE VOTE OU EXPRIMANT UNE ABSTENTION NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES VOTES

(4) Les projets de résolutions, le rapport du Conseil d'administration, ainsi que tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales réglementaires applicables, seront disponibles dans les délais légaux sur le site internet :

<https://groupe.es.fr/investisseurs-et-presse/investisseurs-et-actionnaires> soit au plus tard le **30 avril 2026**.

Fait à le

Signature⁽¹⁾